

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

Délibération 2022_12_47

Objet : Demande de subvention 2023 pour l'animation du Contrat territorial eau Goulaine, Divatte, Robinets

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ pouvoir à M. Yannick BENOIST (1 voix).

Absents excusés

-

Assistaient également

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : Roger GUYON

EXPOSÉ DES MOTIFS

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été confiée aux intercommunalités par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, et par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, portant transfert progressif des compétences de l'eau et de l'assainissement, et la loi sur la biodiversité du 9 août 2016.

Depuis le 01/01/2022, le SYLOA exerce la compétence GEMAPI sur le périmètre des bassins versants de la Goulaine et de la Divatte. Dans ce cadre, des programmes d'actions visant à restaurer les milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau sont à l'étude sur ces bassins. Dans la continuité des contrats précédents, le SYLOA souhaite mettre en place un CT Eau sur les bassins versants de Divatte et de Goulaine.

Le Syndicat Mixte des Bassins (SMiB) Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot assure la compétence GEMAPI sur 5 bassins versants situés dans le Maine et Loire. Il est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Èvre – Thau – St Denis et assure la mise en œuvre de Contrats Territoriaux (CT) et d'un Contrat Régional de Bassins Versants (CRBV). Parallèlement au CT-eau des bassins versants de l'Èvre, de la Thau et du St Denis, le SMIB souhaite mettre en place un CT-eau sur les bassins versants des cours d'eau Robinets et Haie d'Alot.

Encouragé par l'Agence de l'eau à bâtir un projet commun sur les bassins versants de Goulaine, Divatte et Robinets – Haie d'Alot, un contrat territorial est en cours de création. Une première étape d'orientation stratégique a été réalisée depuis octobre 2021.

Le SYLOA sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région des Pays de la Loire pour financer l'animation à hauteur de 1 ETP pour l'Agence de l'eau et 10% pour la Région dans la limite de 80 000€.

L'ETP financé concernera pour 0,5 ETP le poste d'animateur du bassin versant et 0,5 ETP sur le poste de technicien de rivière.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité**

- **Approuve** le plan de financement ci-après.
- **Autorise** le Vice-Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région des Pays de la Loire pour le financement pour l'animation du Contrat territorial eau Goulaine, Divatte, Robinets et à signer tous les documents associés.

Dépenses		Recettes	
Charges salariales (1 ETP)	60 000€	Agence de l'eau Loire Bretagne (60%)	43 200€
Frais de fonctionnement	12 000€	Région Pays de la Loire (10%)	7 200€
		Autofinancement SYLOA (30%)	21 600€
DEPENSES TOTALES	72 000€	RECETTES TOTALES	72 000€

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

